



PROASSMAT
Un syndicat qui vous rassemble

SYNDICAT PROFESSIONNEL NATIONAL D'ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX
N° Siret : 823 805 247 00025

Rapport Moral Année 2023

L'UNSA PROASSMAT national est affilié à l'UNSA par l'intermédiaire de la FESSAD, (bureau national du 25 Juin 2014).

Avant toute chose, j'adresse **mes plus vifs et chaleureux remerciements** à :

- Chacune des adhérentes pour leur fidélité et leur soutien
- Les secrétaires syndicaux UNSA PROASSMAT
- Les membres du Bureau et du conseil d'administration
- Toutes les composantes de l'UNSA, notamment secrétaires nationaux, UD, UR.
- La FESSAD

Nombre d'adhérents

2023

Nous avons fini l'année 2023 à **9100 adhérents répartis sur la totalité des départements de la métropole et 4 ultra-marin.**

Secrétaires syndicaux


Elles/ils sont mandaté.e.s par le syndicat national pour le représenter dans leurs départements respectifs.

ALEXANDRE Karine
ANDRE Aline
ASSET Florence
BECKRICH Christelle
BELON Adeline
BORA Déborah
BOSSI Laurent
BRUN Francine

52 rue périnot– 33200 BORDEAUX

Mail : contact@unsaproassmat.org

Site : <http://www.unsaproassmat.org>

 <https://www.facebook.com/unsaproassmat/>

CANUT Sandra
CERET Danièle
CHARDIN Ophélie
CHATELET Jessica
DA SILVA Christelle
DELAVALLEE Emilie
DE SOUSA MACEIRA Marie
DEMEOCQ Karine
EFFENTIN Johanne
GEINDREAU Céline
GILBERT Claire
GRAEBER Séverine
GUEDEAU Betty
GRAVINA Sonia
HAELFLINGER Marie
IBARRA Martine
LETEURTRE Séverine
LIMOUSIN Monia
MARROCHELLA DUTEIL Julie
MARIDET Catherine
MENETRIER Anne-Laure
NGUYEN Anne-Claire
NOCERA Angélique
PLANCHET Céline
RENARD Stéphanie
RHOART Sandrine
ROUFFAUD Olivier
THIBEAU Vanessa
TROUCHE Sandrine

Les MAM et les Crèches familiales ont un membre du Bureau dédié.

Statistiques

Cette année, nos délégués ont traité près de **7000 contacts** (téléphones, mails, messages privés), les 9 membres du bureau : **10553 contacts. La profession privilégie de plus en plus les questions sur nos groupes Facebook.**

Auxquels s'ajoutent :

7117 questions dans notre forum adhérents traitées par Corinne DAUPHIN et Danièle BIARNAIX

Site internet UNSAPROASSMAT.ORG :

632110 Visites cette année.

Groupes Facebook public UNSA PRO ASSMAT, création au 1^{er} avril 2017 : **29700 membres inscrits.**

Une page unsaproasscom a été ouverte par le nouveau secteur communication de l'UNSA

PROASSMAT. Elle permet de fluidifier les échanges de questions/réponses sur le groupe facebook.

Notre groupe Facebook spécial adhérents où sont inscrits un quart environ de nos adhérents génèrent 1500 questions et 8000 commentaires par mois.

Les contacts, les questions portent essentiellement sur le calcul des congés payés, des soldes de tout compte, les difficultés relationnelles avec les employeurs. Avec les conseils départementaux, il s'agit des interprétations du code de l'action sociale et des familles différentes d'un département à l'autre, souvent au détriment des assistantes maternelles, des exigences supplémentaires par rapport au référentiel. **L'ampleur de notre activité nous permet d'avoir un regard exhaustif sur l'ensemble du territoire des problèmes rencontrés dans la profession et impactant la qualité de vie professionnelle.**

Réunions extérieures

Animées par les membres du bureau :

- 28 avril 2023 La Roche sur Yon (85)
- 20 mai 2023 Bois Colombes (92)
- 17 juin 2023 Cherbourg (50)
- 24 juin 2023 Visio nationale
- 4 novembre 2023 La Rochette (77)
- 18 novembre 2023 Torcy (77)
- 25 novembre 2023 Nanterre (92)
- 2 décembre 2023 Royan (17)

Les délégués font également des réunions dans leur secteur.

Réunions avec l'UNSA

L'UNSA PROASSMAT est le premier syndicat du secteur privé de l'UNSA.

Nous prenons toute notre place et participons pleinement à la vie de l'UNSA

- 1) **Bureaux fédéraux FESSAD** : Audrey BESNARD-LESCENE est élue au bureau fédéral.
- 2) **Conseil national de l'UNSA** : Un deuxième siège de titulaire a été attribué à notre syndicat. Audrey BESNARD-LESCENE sera désormais accompagnée d'Hayatt BOUHLASSI deux fois par an aux travaux de ce conseil.
- 3) **Bureau National de l'UNSA** : Audrey BESNARD-LESCENE continue sa participation aux 4 bureaux annuels de l'UNSA nationale.
- 4) **Conseils régionaux et départementaux** : Nous siégeons à l'UR (union régionale de l'UNSA) en Nouvelle Aquitaine et dans toutes les UD (union départementale). Nos délégués prennent contact avec les UD de leur département et commencent à siéger dans les instances locales.



Le comité de Filière petite enfance

Création en décembre 2021, un comité de filière petite enfance à l'initiative du Ministre Adrien Taquet. L'UNSA mais aussi l'UNSA PROASSMAT représentée par Audrey BESNARD-LESCENE et Maité COUBAT est signataire du contrat constitutif et participe aux réunions des différents groupes et au bureau de ce comité. Les travaux prévus pour 3 ans regroupent tous les acteurs de la petite enfance : entreprises, salariés, secteur collectif et secteur individuel.

Le groupe de travail sur les impayés

Un groupe de travail sur les impayés a été mis en place, en effet une de nos revendications est qu'un fond de garantie des salaires soit créé sans passer par pajemploi.

Lors d'une visio pendant laquelle la Ministre Mme Aurore BERGE a annoncé que Pajemploi+ garantirait non plus un mais deux mois de salaire pour le 2^{ème} semestre 2024 puis 3 mois pour 2025.

Même si cet effort a été salué par Audrey BESNARD-LESCENE, elle indique que cela n'est pas suffisant et énumère tous les problèmes liés à PAJEMPLOI, a savoir :

- Impossibilité de calculer un contrat avec des clause au-dessus de la nouvelle CCN
- Possibilité aux employeurs d'arrêter le système PAJEMPLOI+ sans le consentement de l'assistant maternel
- Possibilité aux employeurs de continuer à éditer des bulletins de salaire même après avoir mis fin au contrat ce qui génère des fraudes au CMG et de l'imposition pour l'assistant maternel.

Un nouveau rendez-vous de ce groupe de travail aura lieu en 2024.

Communiqué de presse

Nous avons rédigé un communiqué de presse le 19 juin 2023 marquant notre désaccord sur l'extension des rôles des RPE.

Pour rappel, un article de la loi « Plein Emploi » stipulait que les RPE pourraient établir les contrats de travail pour les parents.

Proposition contre laquelle Audrey BESNARD-LESCENE s'est insurgée. « Laisser les RPE établir les contrats de travail, revient à mettre les Assistants Maternels sous tutelle ». « De plus, si un contrat est rempli d'erreurs qui en sera responsable ? ». La réponse de David BLAIN : Les employeurs.

Voici le communiqué :

« Paris – 19 juin 2023. Le gouvernement souhaite élargir le rôle des Relais Petite Enfance en leur confiant, notamment, la gestion des relations entre les parents employeurs et leurs salarié.e.s que sont les assistant.e.s maternel.le.s. L'UNSA PROASSMAT s'oppose avec détermination à cette mesure qui conduirait à une mise sous tutelle des professionnel.le.s du secteur.

Le syndicat national professionnel représentatif s'appuie, notamment, sur une consultation réalisée auprès de ses adhérent.e.s qui refusent, à 96,28% une mesure qui risque fort, pour 81,52% des répondant.e.s d'impacter négativement les relations avec les parents-employeurs.



Les réponses à cette consultation font également apparaître une grande méfiance sur la capacité des Relais Petite Enfance à répondre à cette mission administrative, beaucoup pointant l'absence de compétences des équipes pour maîtriser un environnement juridique particulièrement complexe dans ce secteur.

Contact : Audrey BESNARD-LESCÈNE – Secrétaire générale (audrey.besnard-lescene@unsa.org)

Consultation réalisée en ligne par questionnaire auto-administré auprès des adhérent.e.s du syndicat, du 15 au 19 juin 2023 ».

Interviews

Notre syndicat est régulièrement interviewé par la presse spécialisée ou non et par les médias (L'Assmat, Les Pros de la petite enfance, mais aussi France Bleue, etc) sur les sujets brûlants du moment concernant les assistants maternels.

CCPD

Pour 2023 nous avons remporté les élections dans les départements suivants

Côte d'Or : 2 sièges

Drome : 2 sièges

Eure et loir : 3 sièges

Finistère : 1 siège

Gironde : 3 sièges

Hérault : 2 sièges

Yvelines : 3 sièges

Essonne : 4 sièges

Vendée : 2 sièges

Haute Vienne : 2 sièges

Hauts de seine : 2 sièges

Seine saint Denis : 1 siège

Ile de la réunion : 1 siège

À noter qu'à chaque présentation de liste, nous gagnons au minimum un siège. Symbole de la confiance que nos pairs ont en notre syndicat.

Le bureau de l'UNSA PROASSMAT indemnise à hauteur de 40 € les assistants maternels du particulier employeur élus (10 € pour les assistantes maternelles des crèches familiales et les assistantes familiales qui ont maintien de salaire) soit 18 personnes au total, sous réserve de leur présence effective et de leur qualité d'adhérents y compris au moment de l'indemnisation.



Dossiers litiges

Pour l'année 2023, 127 dossiers ont fait l'objet d'une étude juridique par nos soins, vérification des calculs et lettre de mise en demeure aux employeurs.

A la suite de notre action, 33 dossiers ont été classés (en général parce que l'employeur s'est exécuté) 55 ont été transmis à la protection juridique, le reste des dossiers a été pris en charge par un défenseur UNSA (lorsque le conflit est né avant l'adhésion).

Ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les litiges que nous réglons par une simple conversation téléphonique ou un mail avec l'assistante maternelle et/ou l'employeur.

Nous recherchons dans la mesure du possible à confier nos dossiers aux avocats du réseau UNSA.

Avant de nous transmettre votre dossier, il convient absolument de se conformer au protocole que vous trouverez dans l'espace adhérents de notre site.

Ne saisissez pas vous-même les prud'hommes, vous ne pourriez plus bénéficier dans ce cas des avantages de la protection juridique.

Protection juridique

Nous sommes satisfaits de notre collaboration avec la CFDP qui sont très à l'écoute de nos besoins. La cotisation est de 17,50 €

Nous avons besoin de la protection juridique uniquement pour la prise en charge des honoraires d'avocat pour les dossiers où la conciliation amiable n'a pas abouti.

Les réponses en droit du travail sont assurées par les délégués UNSA PROASSMAT ou les membres du Bureau, les calculs et mises en demeure également. Nous arrivons d'ailleurs à résoudre 90 % des litiges par nous-mêmes.

Assurance RCP

Nous vous conseillons Nounou Assure qui propose une assurance RCP avec dommages aux biens pour une cotisation d'environ 24 € annuelle.

Assurance dirigeants

Nous avons souscrit une assurance chez AXA pour couvrir les membres du bureau et la Secrétaire Générale de tout risque contentieux contre le syndicat ou leur personne et une autre assurance chez AXA également concernant les salles prêtées par les mairies ou associations.



Parrainage

Nous avons instauré un système de parrainage depuis le milieu de l'année 2019 :

- Toute adhérente qui parraine une nouvelle adhérente reçoit un contrat de travail gratuit.

Cela rencontre un franc succès puisqu'en 2023 nous comptabilisons 972 parrainages.

Nos adhérents ont reçu en 2023 :

- 1) **Un contrat de travail**
- 2) **Un agenda 2023 avec des textes professionnalisants sur le thème de la santé des enfants accueillis**
- 3) **Un livret d'accueil spécial adhérent**
- 4) **Le tome 1 (l'agrément) du guide pratique**
- 5) **Le tome 2 (le contrat de travail) du guide pratique**
- 6) **Un calendrier**
- 7) **En cadeau : un magnet A4**

Cette année, le pack adhérent a été envoyé en deux fois.

Nous avons également à disposition un guide pratique pour les assistants familiaux et un pour les assistants maternels en crèche familiale de droit public ou de droit privé.

Outils

Tous les outils se déclinent sous plusieurs formes :

- En ligne via le site unsaproassmat.org
- Non liés à télécharger sous excel ou libre office
- Liés uniquement sur excel

Cotisations

Le bureau national a fixé pour 2023 la cotisation à 65 €.

Sur ce montant :

- ✓ 17,50 € sont reversés à l'assureur de la protection juridique
- ✓ 22,50 € à la FESSAD et à l'UNSA

Il reste un solde de 22 € pour financer l'impression de tous nos documents mais aussi les frais d'envoi, de photocopies et de fonctionnement, y compris la prise en charge pour nos délégués d'un téléphone portable et d'une carte SIM à nos délégués. Frais également d'organisation du congrès annuel.



Compte tenu de la multiplication des écritures et le niveau atteint de notre actif, il est primordial de veiller à ce que les comptes soient transparents, ce qui est essentiel pour assurer la représentativité, en ce sens nous confions notre bilan à un cabinet d'expert-comptable.

Merci de votre confiance et de votre fidélité.

AVEC VOUS, POUR VOUS ! MAIS PAS SANS VOUS !

Pour le Bureau, la secrétaire générale UNSA PROASSMAT

Audrey BESNARD-LESCENE